

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 MARS 2010**

Délibération
n° 2010.03.038

Nautilus :
modification du
règlement intérieur

LE VINGT CINQ MARS DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **19 mars 2010**

Secrétaire de séance : Madeleine LABIE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Bernard CONTAMINE à Brigitte BAPTISTE, Nadine GUILLET à Annette FEUILLADE-MASSON, Philippe RICHARD à Marie-Noëlle DEBILY, Frédéric SARDIN à Véronique MAUSSET

Excusé(s) représenté(s) :

Yves BRION par Djillali MERIOUA, Simon DEFORGE par Véronique MAUSSET, Catherine PEREZ par Nicolas DENIS

Excusé(s) :

Françoise LAMANT

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS SPORTIFS
--

<u>Rapporteur</u> : Monsieur BRONCY
--

NAUTILIS : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Par délibération n°28 du 17 septembre 2002 modifiée, le conseil d'administration de la régie "Grand Angoulême Nautilus" a approuvé le règlement intérieur du centre NAUTILIS.

Or, au vu des nombreuses incivilités constatées ces derniers mois au centre aquatique patinoire, il s'avère nécessaire de compléter ce règlement intérieur en intégrant une partie relative à l'application des sanctions correspondant au non respect des règles de conduite et d'usage.

Cette quatrième partie intitulée "Application du règlement et sanctions" permettrait de doter le personnel de l'établissement de toute l'autorité nécessaire pour faire appliquer et respecter le règlement et procéder si besoin à l'expulsion immédiate des contrevenants sans remboursement du droit d'entrée. Tout comportement récidiviste pourra donner lieu à une expulsion assortie d'une interdiction d'accès pour une durée d'au moins 3 mois.

Cette nouvelle mesure a pour but de :

- réduire significativement les comportements perturbateurs et les situations d'agressivité,
- éviter la fuite de la clientèle familiale, la rassurer,
- ne pas entacher la notoriété et l'image de l'établissement et de l'institution en proposant une action préventive et curative.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 9 mars 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification du règlement intérieur présentée ci-dessus.

D'AUTORISER les agents de l'établissement à procéder à son application.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
31 mars 2010	31 mars 2010